

Délibération

Générale

colonial

DELIBERATION n° 175/6 L portant additif à la délibération n° 346 du 16 juin 1962 concernant l'usage des entrepôts frigorifiques de l'abattoir publie de Djibouti et fixant les tarifs.

n° 175/6 L

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
8 avril 1965

Numéro JO
n° 6 du 01/06/1965

Date du numéro
1 juin 1965

VISAS

La Commission Péermanente de l'Assemblée Territorialé de la Côte Française dés Somalis, Sur proposition du Conseil de Gouvernement dans sa séance du 23 mars 1965

A adopté, Gâns sa séance du 8 avril 1965, la délibération dont la teneur suit :

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Un afticle 7bis ést ajouté à la délibération n° 346 du 16 juin 1962 susvisée : «Art. 7bis. — Lorsqu'une des deux chambres froidés de l'abattoir est louée eh totalité à Un seul utilisateur, le prix de Jotation ést fixé forfaitairement è 100.000 franés (ceñt Mille dfranes) par mois, quelle que soit la quantité des dénrées entreposées et la durée de leur stockage. «Dans ce cas, les droits d'entrée et de stockage prévus par les articles 5 et 6 ci-dessus he sofit pas perçus sur les dénrées eñtreposées. Lé prix de location menhsuel est versé d'avance et en une seule fois le 1er du mois.»

P. le Président de la Commission Permanente :Le Vice-Président,CHEHEM DAOUD CHEHEM.Le Secrétaire de la Commission Permanente,IBRAHIM AHMED BOURALE.